DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes



Fn 2019. vous devrez obligatoirement paver par prélèvement mensuel ou à l'échéance ou par paiement en ligne pour tout montant dû supérieur à 300 €.

T. Peruaje le 25/08/18

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP PARIS 9E 9 RUE D'UZES 75074 PARIS CEDEX 02

eco' pli 77 LOGNES PIC 06.09.18 CI0202



8140009533 0004

SARL LA MANUFACTURE DES PYRAMIDES 17 RUE DE LIEGE 75009 PARIS

Vos références

Numéro fiscal:

47 35 876 531 071

Péférence de l'avis :

18 75 4075135 22

Numéro de propriétaire :

109 +17016J

Débiteur(s) légal(aux) :

PROPRIETAIRE 4121 PBPVVG

LA MANUFACTURE DES

PYRAMIDES

75014

Numéro de rôle :

Date d'établissement :

Date de mise en recouvrement :

06/08/2018 31/08/2018

221

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2018

700,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire. SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillé

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières?» Rendez-vous sur impots.gouv.fr, si vous souhaitez :

ris d'impôt, dans « Mon espace – particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)

ails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur Particulier > s, taxes... > Quels impôts dois-je payer?

ils sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans Professionnel > Gérer mon entreprise/ suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel > LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION OCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel (pour toutes informations, consultez l'arrêté du 16 août 1984 relatif à la mise à la disposition des informatiques assurant la gestion décentralisée de la documentation cadastrale). Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales ires fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification bes publiques du lieu de situation de l'immeuble et d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

Vos démarches

🖒 Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel:

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service ;

0 810 012 034* - courrier: CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnéés ci-dessous).

⇔ Sur place:

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »):

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

• Sur le paiement de votre impôt :

SIP PARIS 9E

9 RUE D'UZES 75074 PARIS CEDEX 02

Tél: 01 53 21 77 20 Courriel: sip.paris-9e@dgfip.finances.gouv.fr

• Sur le montant de votre impôt :

CDIF PARIS 2 SECT.PARIS CENTRE 6 RUE PAGANINI

75972 PARIS CEDEX 20

Tél: 01 53 27 45 69 Courriel: cdif.paris2@dgfip.finances.gouv.fr

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 754 PARIS

Commune: 109 PARIS 09

	TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2017		8,37%	%	%	5,13%	0,652%	6,21%	%	
	Taux 2018		8,37%	%	%	5,13%	0,647%	6,21%	%	
Propriétés bâties	Adresse	1	17 RUE D	E LIEGE						7
	Base ①		3303			3286	3303	3249		
	Cotisation		276			169	22	202		
	Cotisation lissée (2	276			169	22	202		669
		1								
	Base ①									
	Cotisation			5 2		-			9	
	Cotisation lissée (2								
	Cotisations									
	201	- 1	276			169	22	202		669
								Plane yet have been		
	Variation	\dashv	%	% Syndicat de	% Inter	% Taxe	%	% Charahaa	%	T
Propriétés non bâties			Commune	communes	communalité	additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2018		%•	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles									
	Cotisations 201									
_	Variation	+	%	%	%	%	%	%	%	
			Dégrèver	ment jeunes agr	iculteurs	Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base «État»								Droit proportionnel :		
Base « Collectivité »								Droit fixe :		
Suite à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la part intercommunale de taxes foncières est perçue par la commune. Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 7€ Frais de gestion de la fiscalité directe locale										31
lle	et la taxe additionnelle spéciale annuelle lle-de-France pour 7€. Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région lle-de-France s'élève à 181.370.387.€ Dégrèvement « Habitation principale »									
	est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. Dégrèvement JA « État »									
Ré	éférences administra	Dégrèvement JA « Collectivité »								
						1				

Montant de votre impôt :

700

2018 01 61422 ND - Septembre 2018 - 2018-05-PF 003 843